



Cliché Ch. Duteurtre

## SAINT - MARTIN

L'extrême amabilité de Mme Labouret a permis aux membres de *La Sauvegarde* une récente visite détaillée de sa propriété de Saint-Martin. Il faut tout de suite convenir que dans l'état actuel de nos connaissances l'histoire même relativement récente de cette belle demeure nous échappe complètement, comme l'avouait honnêtement, voici plus de trente ans, André de Maricourt. En 1948, un article fut publié (1) où nous trouvons un certain nombre d'indications, malheureusement sans références en permettant le contrôle. Peut-être son auteur eut-il en main des pièces que nous ignorons et qui l'ont conduit à voir ici le siège de la vidamé de Senlis et celui du fief du Perron Saint-Martin (2).

(1) Matherat in Mém. soc. hist. Senlis, 1948, pp. 53 sq.

(2) Nous ne citerons que pour mémoire la présence supposée à l'époque romaine d'un Fanum dont il n'y a pas de preuve (cf. Roblin Journal des Savants, 1965 : St Martin dans le diocèse de Senlis) et l'identification avec la maison Bertrand prison à la Révolution, puisque, dans une lettre ultérieure à son article adressée à Mme Labouret qui a bien voulu nous la communiquer, M. Matherat précise qu'il a su depuis que la maison Bertrand correspondait aux Clozeaux.

Des textes formels paraissent s'opposer à ce que ce soit le siège de la Vidamé. Cette dernière fut soigneusement étudiée par Gustave Macon en 1913. C'était un fief venant des anciens vidâmes de Senlis dont le dernier connu, Robert, vivait en 1234 (la maison Labouret ne pourrait donc en représenter au plus que l'emplacement putatif), et tous les documents cités, ainsi que ceux auxquels le Dr Dautheuil a bien voulu se référer pour nous aider, ne la placent ni à Saint-Martin ni aux Clozeaux, mais comme le rapporte précisément Macon : « Le fief de la vidamé consiste en 80 arpents de terre, bois et taillis où soulait avoir une mesure (soit une maison sans importance) près de ladite ville de Senlis, tenant d'un côté au comte de Dammartin, d'autre héritiers messire Nicolas Morel en son vivant lieutenant général au bailliage de Senlis, d'un bout au chemin tendant de Senlis à Creil, d'autre bout aux religieux de Saint-Nicolas d'Acy ». Tout cela conduit à placer le chef-lieu de la vidamé du côté de la Gatelière, ce que confirme le lieudit sur Courteuil du bois de la Vidamé, au Sud de la ligne désaffectée du chemin de fer de Chantilly.

Il n'en va pas moins que les possessions de la vidamé (80 arpents représentent 40 hectares) comprenaient des terres qui s'étendaient jusqu'à Saint-Martin, puisque nous trouvons dans la grosse de 1522 deux indications qui peuvent avoir entraîné M. Matherat à généraliser, s'il les a connues et s'il n'a pas consulté le travail de Macon. A cette date, soit trois siècles après l'existence du dernier vidame nous y trouvons (pp. 101 et 105) que le chapitre de Notre-Dame possédait des droits sur la maison de Pierre Duc, boucher, appelée la Vidamé, aboutissant par derrière au cimetière Saint-Martin, et que les héritiers de Bertrand Lorfèvre (3), seigneur d'Ermenonville, possédaient une pièce de terre assise hors la porte de Paris, au lieudit la *Basse-Vidamé*. L'explication se trouve peut-être dans ce mot de *basse*. Par opposition à la Vidamé sise sur la hauteur, entre la Gatelière et Courteuil, existait-il une ferme ou un lieudit faisant partie du fief, dans la vallée de Nonette, et portant le nom de Basse-Vidamé ?

Une fois de plus il faut louer l'objectivité du chanoine Muller qui dans son travail sur le Faubourg Saint-Martin (4) ne parle pas de Vidamé (si ce n'est pour dire : Senlis eut comte, vicomte et vidame) à Saint-Martin, mais de *Vicomté* (et c'est une autre possible source de confusion). Graves précise (5) en effet que la Vicomté de Senlis, qui se composait de la partie du comté non comprise dans la châtellenie tenait son siège dans un hôtel à Saint-Martin qui est devenu depuis la ferme de l'Hôpital, ou ferme Saint-Lazare (6). Cette ferme existe toujours ; aujourd'hui propriété de M. de Pontalba; elle est située en face l'hôpital, derrière la *Rôtisserie de Gargantua*, à l'Est de la route de Paris.

Pour le perron Saint-Martin, dont M. Matherat dit qu'il était le lieu seigneurial où se rendaient les hommages et se payaient les cens, il nous paraît encore plus difficile de le suivre. Un perron n'était pas une institution (7). Si l'on se reporte au chanoine Muller (8) dans un texte relatant les désastres qui suivirent le siège de 1418, texte pour lequel malheureusement, et contrairement à son habitude le chanoine ne donne pas de source, le perron et le faubourg Saint-Martin seraient une seule et même chose. Le faubourg dut se développer relativement assez tard (un relevé sans doute incomplet ne nous le montre pas indiqué en tant que tel avant le XIV<sup>e</sup>) et il n'est pas impossible que l'ensemble des maisons qui fut son embryon aît porté (et fut ainsi désigné) le nom de perron. Certaines — ou l'ensemble — des constructions qui le composaient, relevant à quelque titre du chapitre de la cathédrale que nous trouvons toujours associé à sa désignation, pouvaient constituer, sinon une seigneurie, mais un fief (le terme de fief est très large; Littré indique qu'il pouvait être

(3) Toujours au faubourg Saint-Martin, dans le fief de Garlande, nous retrouvons plusieurs fois les Lorfèvre, puissante et richissime famille de Chambly ayant fourni des seigneurs à toute la région de Senlis. Saint-Martin aurait-elle été une propriété Lorfèvre ? pure hypothèse.

(4) Mém. comité archéol. Senlis, 1881, pp. 190 sq.

(5) Précis statistique du canton de Senlis, Annuaire de l'Oise pour 1841.

(6) Grosse de 1522, p. 44.

(7) M. Carolus Barré, archiviste paléographe, archiviste des musées nationaux, vient de nous le confirmer.

(8) Mémoires com. arch. Senlis, 1881, p. 190.



Cliché Ch. Duteurtre

Cadastré de l'Hôtel de Ville (après 1841)

De haut en bas : La Nonette, la Prairie du Roy, la propriété Piquery entre la rue aux Chevaux et la rue de l'Épée, les Clozeaux, l'Hôpital Saint-Lazare

constitué d'un simple essaim d'abeilles !). L'abbé Muller l'a signalé en 1300 et une note d'Afforty due à M. Henri Leblanc à qui nous en avons une sincère obligation, nous a mis sur une voie intéressante : le paiement des droits du fief au *chapelain*, chapelain que nous avons retrouvé. C'était le chapelain de la messe de Notre-Dame dite *par matin* sur laquelle nous avons interrogé le Dr Dautheuil, spécialiste des questions canoniales senlisiennes. Cette messe, fondée au XIV<sup>e</sup> siècle par le chanoine Pièdeleuse célébrait tous les jours à quatre heures du matin, d'où son nom. Le titulaire de la chapellenie de *par matin* avait sa maison canoniale place Saint-Frambourg. Il est plausible qu'il lui fut affecté comme honoraire tout ou partie du revenu du fief du chapitre à Saint-Martin. Ce que nous avons parcouru dans Afforty (9) ne le fait pas monter à de bien grosses sommes. C'est ainsi (10) qu'en 1522 la *pitancière* de Saint-Rémy (monastère disparu dont le territoire venait en bordure de la vieille rue de Paris et maintenant traversé par la rue de la République) payait au titre du fief du perron Saint-Martin pour elle et pour les religieuses un cens qui n'était donc pas versé dans quelque importante perception dont le siège

eut été à l'emplacement de la maison Labouret, mais plus modestement place St-Frambourg au chanoine qui disait la messe de quatre heures du matin.

Dans le cadastre municipal (11) le parc de la propriété est moins étendu que de nos jours. La demeure, entre cour et jardin, était seulement précédée d'une bande de terrain ayant environ le double de la largeur de la construction qui est flanquée de deux ailes, de nos jours disparues, fermant complètement la cour donnant sur la rue. Une bande de terrain de la même largeur s'étend de l'autre côté sur une quarantaine de mètres et débouche sur le parc qui a sensiblement les dimensions et dispositions actuelles sauf à l'Ouest où une pièce de terre d'un hectare environ qui s'y trouve maintenant incluse, le sépare de la prairie du Roi dont il inclut de nos jours une part.

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle les propriétaires successifs ont pu réunir des parcelles quelquefois construites mitoyennes, pour donner à l'ensemble le beau périmètre fleuri, gazonné et planté que nous connaissons, les plus importants de ces accroisse-

(9) Livre III, ff 440 sq.

(10) Grosse du chapitre de 1522 ff. 99, 100, 110. Nous avons relevé 6 articles déclarés dans la *censive* Notre-Dame hors la porte de Paris : maisons vers les fourches et le pilori, à côté de l'église Saint-Martin, etc...

(11) M. Matherat avait remis à Mme Labouret d'après le cadastre de 1811 (que nous ne connaissons malheureusement pas) un plan qui ne diffère que par des inscriptions ajoutées de sa main du cadastre de la mairie, estimé par M. Courteville de 1861. Son aspect, ses caractères, les détails que nous avons pu vérifier paraissent favorables à la date proposée par M. Courteville. Il ne saurait en tout cas être antérieur à 1841 où fut seulement détruit le chœur de la chapelle Saint-Lazare de l'hôpital pour l'alignement de la grand'route sur laquelle il faisait hernie. Or sur ce cadastre la grand'route est parfaitement alignée et le chœur de la chapelle n'est pas figuré.

ments étant l'ancienne église abattue, dont il demeure l'aimable presbytère du XVIII<sup>e</sup>, et dont l'abondante série de pierres tombales a été transportée à la suite de circonstances qui nous échappent, dans la chapelle d'Avilly où elles sont soigneusement présentées, dressées contre les murs intérieurs. Aussi l'aliénation par la ville en 1821 de bâtiments du dépôt du faubourg Saint-Martin. On rencontre dans le parc Labouret des puits et des caves insolites, traces de maisons détruites.

Le plan cadastral figure donc à droite et à gauche du bâtiment que nous connaissons, deux ailes dont la simple indication en plan n'apprend rien de ce que fut leur élévation. La demeure actuelle, par ses lignes générales et sa masse évoque la première moitié du XVII<sup>e</sup>, alors que l'examen interne ne décèle aucun détail décoratif, moulure, serrurerie, menuiserie ou autre qui s'affirme d'avant le XVIII<sup>e</sup>. Ni la cave, conservatoire habituel des vestiges des anciennes habitations, ni la proportion ou la disposition des appartements et des dépendances, n'impliquent une date antérieure. Seules, inexplicablement conservées dans un réduit au rez-de-chaussée, trois ou quatre marches dessinant le départ d'un escalier tournant peuvent témoigner d'une construction plus vieille. Force est d'admettre que Saint-Martin fut l'ob-

Saint-Martin : Le vestibule du rez-de-chaussée

Cliché Ch. Duteurtre



jet au XVII<sup>e</sup> d'une reconstruction pratiquement totale, respectant seulement en gros la carcasse de l'ancien immeuble ? D'autre part si l'on considère d'abord le rez-de-chaussée, une comparaison vient tout de suite à l'esprit avec un plan plusieurs fois employé par Ledoux (1736-1806) qui est celui d'une croix aux parties rentrantes entre les bras occupées par quatre petites pièces (12). Le croisillon séparé des bras latéraux par des colonnes, les niches (pratiquées dans les murailles latérales) s'ouvrant dans l'axe entre les colonnes, le rejet latéral de l'escalier, les entresolages latéraux du *piano mobile*, les proportions des percements, autant de caractères qui sans impliquer la main du constructeur génial des barrières de Paris, et de la Saline de Chaux et du Grenier à Sel de Compiègne, autorisent à voir à Saint-Martin au moins l'intervention d'un de ses épigones ou d'un homme de grand talent nourri des mêmes principes.



Saint-Martin. Salon de boiserie au premier étage

Cliché Ch. Duteurtre

Nous ignorons les premiers propriétaires, comme les constructeurs de la demeure actuelle. En 1787 le propriétaire est Claude-Gaspard Boucher d'Argis de Guillerville (13) receveur particulier des finances (en survivance de Cancel, sans doute son beau-père, cf : *Almanach de Senlis pour 1787*, p. 60), écuyer, avocat en parlement, secrétaire de l'ordre de la noblesse dans l'assemblée de Senlis en 1789. La même année il est

(12) Deux seulement persistent intactes ; les deux autres, quoique toujours parfaitement lisibles ont été postérieurement à 1900 dénaturées par l'ouverture d'arcades. On trouvera des plans de comparaison très curieux dans l'ouvrage de Mme Levallet-Haug : Claude-Nicolas Ledoux, 1934.

(13) Malgré l'amabilité de M. Pierre Lemoine, conservateur au château de Versailles, nous n'avons pas pu déterminer exactement sa parenté avec André-Jean Boucher d'Argis, lieutenant au Châtelet, guillotiné en 1794, qui déploya une grande fermeté dans l'instruction des journées d'octobre. Il avait des attaches à Crépy-en-Valois où le futur créateur de la préhistoire, son parent Boucher de Perthes, passa une partie de son enfance et de sa jeunesse.

nommé membre du comité permanent, en 1790 procureur de la commune, poste de mentor de la municipalité créé par la Révolution et qui ne devait pas durer (14), ensuite commissaire général des impositions de l'élection; dans une lettre du 12 Thermidor an III (15) il se plaint des injustices, vexations et malheurs qu'il a subis. Il est greffier de la justice de paix et s'occupe de l'établissement d'un cadastre (16) quand il vend en 1816 à la famille Piquery l'hôtel qu'il habite au faubourg Saint-Martin (17). Il est l'auteur de lettres, rapports et discours publiés en 1790, d'un Mémoire sur les travaux à faire à l'église cathédrale de Senlis (1791) et surtout du Précis historique de l'attentat de Billon, qui eut au moins 3 éditions en 1789 et 1790 (18). Il avait épousé Jeanne-Barbe Cancel et en 1816 ils vendirent Saint-Martin pour 28.000 F par acte passé devant Glatigny, notaire à Paris, à Louis-Hermand-Joseph-Jason Piquery, époux de Narcisse-Françoise-Josèphe Lemayeur de Simancourt. Louis Piquery (ou Piquery, l'un et l'autre s'écrivent) mourut à Senlis en 1838 et pendant quarante ans Saint-Martin demeura dans une indivision compliquée d'héritiers Piquery, parmi lesquels de vieilles filles qui léguaient leurs parts à des neveux ou nièces variés, de sorte qu'il est très difficile (19) de s'y retrouver jusqu'en 1879 ou par jugement et partage amiables la propriété (ou du moins l'essentiel qui nous intéresse) échut à Félicité Piquery, « la blonde Mlle Piquery », qu'avait épousé en secondes noces, en 1843, Charles-Marie Delahante, né en 1795 à Crépy-en-Valois (20). Ils n'eurent qu'un fils, Marie, né à Senlis en 1849, mort la même année que sa mère en 1893. Il avait épousé Mlle Thérèse de la Haye en 1878. Une fille unique née de ce mariage devint Mme de Bellegarde. Elle apporta certaines modifications internes à Saint-Martin qui devait seulement quitter la famille des descendants Piquery en 1919 où M. Maurice Labouret l'acquiesça, et l'agrandit à son tour du côté de la rue de l'Épée par la propriété de Mme Langignard, partie des anciennes écuries des gardes du corps selon M. Matherat et qui avait appartenu de 1822 à 1909 aux maîtres de poste Leduc (21). M. Labouret et les siens ont encoire agrandi le parc (qui a conservé l'essentiel de son dessin du XVIII<sup>e</sup>) vers la *Prairie du Roi*, complété et façonné l'élégante cour d'honneur qui précède la demeure, apporté dans les deux salons sur le jardin des ensembles de boiseries du XVIII<sup>e</sup>, dont l'un, particulièrement savoureux provient d'un château de Normandie.

J.-V. R.

Saint-Martin connut son heure de notoriété, sinon de gloire, lorsque à l'automne de 1918 le Maréchal Foch, Commandant en chef des Armées alliées depuis le 14 avril de cette année, y transporta, du château de Bombon en Seine-et-Marne, son Etat-Major devenu Grand Quartier Général Interallié. Mais, là encore, sur cet épisode pourtant récent et présent à la mémoire de bien des vieux Senlisiens, Saint-Martin paraît se dérober malicieusement à une historiographie précise. Une tradition tout de suite fixée et consacrée par la plaque apposée, aux lendemains immédiats des événements, sur le pilier nord de la grille d'honneur, affirme que l'installation du Grand Quartier Général date du 15 septembre 1918 : aucune recherche dans les archives du service historique de l'armée n'a jamais apporté confirmation. De son côté, M. Nobécourt, dans son livre sur « L'Année du 11 Novembre »

(14) Cf. Sauvegarde de Senlis, n° 5 (1967), p. 20.

(15) Arch. bibl. soc. hist. Senlis. 510.D.D.

(16) Serait-ce le cadastre mentionné par M. Matherat (cf note 11) qu'il aurait identifié avec celui de la mairie ?

(17) Muler : Com. arch. Senlis. 1881. p. 279 et Margry : Notes... 13 et série, p. 134 (note).

(18) Nous devons toutes ces précisions à l'érudite et inlassable obligeance du Dr Dautheuil.

(19) M<sup>r</sup> Vidy, notaire à Chantilly, a mis le plus grand empressement pour nous aider à dépouiller cette succession enchevêtrée, capable de faire l'objet d'une communication pour la société historique de Senlis.

(20) On lira avec beaucoup d'intérêt deux ouvrages sur la famille Delahante, contenant des détails curieux sur la vie à Crépy et à Senlis au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> : a) Une famille de finance au XVIII<sup>e</sup>. Mémoires, correspondances et papiers de famille recueillis et mis en ordre par M. Adrien Delahante. 2<sup>e</sup> éd. Paris, 1881. 2 vol. 8° ; b) Souvenirs de Mme Delahante, née Brossin de Saint-Didier, continués par sa fille Sophie Delahante, baronne de Gravier. Evreux, Hérissey, 1906, 2 vol. 8°.

(21) Arthur Leduc et Constance Mottar son épouse avaient vendu l'ensemble aux Langignard en 1909. Les bâtiments concurrent de nombreux avatars avant d'être endommagés sévèrement à la guerre de 1914. M. Labouret les a remplacés par les élégants communs alignés sur la rue du Faubourg-Saint-Martin, à la naissance de la vieille rue de Paris.

(Paris, Robert Laffon, 1968) affirme que l'arrivée du Maréchal Foch et de ses collaborateurs eut lieu le vendredi 18 octobre dans l'après-midi. Ils devaient, quoiqu'il en soit, y rester six mois, jusqu'au 15 avril 1919.

Pour faire place au Commandant en Chef et aux officiers du Grand Quartier, Saint-Martin fut vidé de ses habitants : au rez-de-chaussée, des services de l'intendance militaire ; au premier étage devenu un appartement, une famille réfugiée de Compiègne, Mme Wrier et son fils ; au second étage des infirmières.

Le Maréchal installa son bureau dans le grand salon central du côté du parc : des cordes aux murs, un meuble-bureau Régence, un guéridon, quelques fauteuils Louis xv et LouisXVI, laissés par Mme de Bellegarde. Une photographie a heureusement fixé le décor pour l'histoire. Cette pièce était encadrée, au nord par le salon des officiers d'ordonnance (petit salon), au midi par le bureau du Général Weygand (chambre de Mme Labouret). La salle d'attente des visiteurs était l'actuelle salle à manger.

De tout cet appareil militaire, il ne subsiste que des étiquettes, fixées à l'époque sur les portes et définissant l'usage de chaque pièce de la maison. La collection en est restée complète jusqu'aux désastres de l'occupation : la plus précieuse — « Maréchal Foch » — a heureusement survécu ; la plus cocasse — « W.-C. exclusivement réservé aux officiers généraux » — a disparu.

Pendant la guerre de 1939-45, Saint-Martin subit le sort lamentable d'une maison livrée alternativement aux troupes d'occupation ou aux ouvriers de l'organisation Todt. La paix revenue la restauration des parquets au point de Versailles, des boiseries, des cheminées fut une œuvre de longue haleine que M. Maurice Labouret ne put voir achevée. Le parc mutilé par des bombardements demandait aussi bien des soins.

Mais aujourd'hui, le paysage qui se déroule sous les fenêtres de la façade ouest est celui-là même devant lequel le Maréchal Foch a médité les voies et moyens de sa victoire.

V. L.

Le bureau du Maréchal Foch à Saint-Martin en 1918

